



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS R-2024-023-15 ET R-2024-077-3**

**AVIS** est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 10 septembre 2024 :

Règlement R-2024-023-15 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres aux fins de modifier le montant des pénalités pour l'abattage d'arbres** », et

Règlement R-2024-077-3 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2012-077 concernant l'utilisation de l'eau afin de régir les modalités d'utilisation des bornes d'incendie et des vannes d'eau du réseau municipal** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 11 septembre 2024.

**SHAWN LABELLE, greffier**